

# Transformation des plantes sauvages

## Objectifs

■ S'approprier des méthodes de détermination des plantes sauvages dans leur milieu.  
■ Appréhender les protocoles d'hygiène (plan de maîtrise sanitaire). ■ Évaluer les démarches à faire pour être en accord avec la réglementation. Objectifs \* A10 - Transfor

## Contenu

Jour 1 : 20 Mars

Salades sauvages et plantes aromatiques

- Confection de pesto, vinaigre, salades. ■ Règles de cueillette.
- Introduction aux règles d'hygiène, à la réglementation et au HACCP.
- Mise en réflexion sur le Plan de Maîtrise Sanitaire.

Jour 2 : 9 Avril

Plantes médicinales :

- Préparations pour plantes médicinales ■ Confection de baume, vinaigre des 4 voleurs, sirop de plantes à base d'infusions, selon les possibilités.
- Où se fournir en équipement et matières premières ?
- Perspectives.

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 2 jour(s)

**Date limite d'inscription** 13/03/2019

### Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Porteurs de projet non éligibles au Vivea, demandeurs d'emploi, salarié agricoles: nous contacter

### Plus de renseignements

Claire Breit-Corbière  
breit.civamgard@gmail.com  
FD CIVAM du Gard  
216 Chemin de campagne  
30250  
SOMMIERES  
Tel. 04.66.77.11.12  
N° d'organisme de formation :  
91.30.00.40.930

**Taux de satisfaction :** %

repas partagé tiré du sac

**Modalités d'accès :**

## Dates, lieux et intervenants

**20 mars 2019**

09:00 - 17:00 (7hrs)

FD Civam Gard  
30250 Sommières

Florence FAURE-BRAC, botaniste spécialisée en plantes sauvages

**09 avr 2019**

09:00 - 17:00 (7hrs)

FD Civam Gard  
30250 Sommières

Florence FAURE-BRAC, botaniste spécialisée en plantes sauvages

**Financier(s)**

## Financement de la formation et pièces à fournir

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_

Prenom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))